



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16092

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des Brigadiers départementaux de La Poste, dont la fonction est le remplacement des receveurs des bureaux de poste. Les moyens de remplacement en général, et les brigades départementales en particulier, sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. Or, un plan social de La Poste prévoit à terme la suppression des moyens de remplacement, cela concernerait 40 000 postiers. Les employés de La Poste ont déjà à pâtir d'une politique systématique de recours à l'emploi précaire. La baisse des effectifs titulaires au rythme très élevé de moins 5 000 par an, et l'embauche d'agents contractuels à temps partiel, dans le cadre d'un CDD la plupart du temps, le confirment. C'est à terme la fermeture partielle, temporaire ou définitive de nombreux bureaux de poste dans nos départements, qui est en cause. C'est pourquoi, face à la menace qui pèse sur l'avenir du service public, il souhaite connaître ses intentions sur sa détermination à préserver intacte la présence des bureaux de poste sur le territoire, et donner un statut décent au personnel de La Poste.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16092

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3560

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4610